ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrats de plan Etat-régions

Question écrite n° 62391

Texte de la question

M. Etienne Pinte attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur le déficit de financement du secteur des métiers dans le cadre du contrat de plan Etat-régions. En effet, la mise en place des crédits pour 2000 a traduit la budgétisation d'une tranche pour 351 millions de francs et ce, alors même qu'à l'issue du comité interministériel pour l'aménagement du territoire du 23 juillet 1999, le secteur des métiers pouvait espérer un financement conforme à ses besoins, à hauteur de 619 millions de francs, en deux tranches. Les chambres de métiers retirant de ces contrats de plan l'essentiel de leurs moyens financiers, cette carence de l'Etat les place dans une situation particulièrement délicate. Or, nous connaissons tous la participation active de l'artisanat dans le développement économique local. Il lui demande en conséquence les mesures envisagées pour remédier à cette situation financière fort préoccupante que connaît ce secteur.

Texte de la réponse

La nouvelle génération des contrats Etat-région s'étend sur la période 2000-2006 pour la métropole et les DOM, de 2000 à 2004 pour les TOM à l'exception de la Polynésie pour laquelle le contrat prendra fin en 2003. Dans le cadre de la programmation financière établie par le Gouvernement, le volet « artisanat-commerce » de ces contrats fait l'objet d'un engagement de l'Etat à hauteur de 602,8 MF sur l'ensemble de la période contractuelle. A ce montant viennent s'ajouter 16 MF au titre des conventions des massifs et 1 MF dédié à la création d'un observatoire régional de l'équipement commercial en Ile-de-France. L'enveloppe financière 2000-2006 représente donc plus du double de celle affectée au titre de l'ancienne génération de contrats (264 MF). L'effort ainsi programmé illustre la volonté du Premier ministre de promouvoir le développement de l'artisanat et du commerce dans une logique d'aménagement durable du territoire, cette politique devant privilégier une meilleure cohésion économique, sociale et environnementale au service de l'emploi et de la croissance économique. Dans cette perspective, les crédits en lois de finances 2000 et 2001 au budget du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, soit 43 MF l'an passé puis 48 MF cette année, paraissent pouvoir répondre aux besoins engendrés par l'exécution des premières actions s'inscrivant dans la phase de démarrage de ces contrats. En effet, l'année 2000 a été marquée essentiellement par la signature des nouveaux contrats Etat-région. En réalité, 2001 constitue la première année d'application effective de la nouvelles génération de contrats. Cet exercice annuel, avec la fin du précédent, représente la véritable phase de lancement des programmes d'actions inscrits dans les contrats aujourd'hui en vigueur. Si les besoins financiers de cette phase de démarrage semblent moins importants que ceux qui seront générés par la montée en charge de l'exécution de ces contrats, il n'en demeure pas moins qu'une certaine inquiétude a pu se faire jour au regard des dotations allouées, exprimant la crainte de voir leur application se trouver bridée par une insuffisance de crédits. A cet égard, il apparaît clairement que, pour les exercices à venir, les crédits budgétaires mis à disposition des préfets de région devraient traduire la montée en puissance des dispositifs contractualisés. Celle-ci doit pouvoir être accompagnée par l'Etat, dans les meilleures conditions possibles, grâce aux moyens financiers qui pourront être inscrits au budget du ministère par les prochaines lois de finances que le Parlement sera amené à voter d'ici

l'échéance contractuelle de 2006. Il s'agit là d'une préoccupation constante des ministres en charge de ces secteurs au sein du Gouvernement, laquelle s'avère largement partagée par de nombreux parlementaires mais également par un grand nombre de responsables économiques du commerce et de l'artisanat.

Données clés

Auteur : M. Étienne Pinte
Circonscription : Yvelines (1re circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 62391
Rubrique : Aménagement du territoire
Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et consommation
Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et consommation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3489
Réponse publiée le : 23 juillet 2001, page 4308